



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01820

Numéro SIREN : 387 830 045

Nom ou dénomination : CABINET GERMAIN ET MAUREAU

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2015 sous le numéro de dépôt A2015/003397



4567803

Dénomination : CABINET GERMAIN ET MAUREAU
Adresse : 12 rue Boileau 69006 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 1992B01820
n° d'identification : 387 830 045
n° de dépôt : A2015/003397
Date du dépôt : 04/02/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
31/12/2014



4567803

CABINET GERMAIN ET MAUREAU

Société par actions simplifiée au capital de 1 263 230 euros

Siège social : 12 rue Boileau, 69006 LYON

387 830 045 RCS Lyon

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2014

Le 31 DECEMBRE 2014
A 10H30

Les associés de la société **CABINET GERMAIN ET MAUREAU** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 12 rue Boileau 69006 LYON, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par la société **GERMAIN MAUREAU PROPRIETE INTELLECTUELLE**, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Serge MARQUETOUX est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent *126323 parts* sur les 126.323 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le cabinet **MAZARS**, Commissaire aux Comptes titulaire régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15 Décembre 2014, est absent.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

SM
HPC

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation d'une cession d'action et agrément d'un nouvel associé,
- Nomination de **Monsieur Bertrand GEOFFRAY** en qualité d'administrateur en remplacement de **Madame Martine FLECHARD**, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et autorise la cession d'une action détenue par **Madame Martine FLECHARD** au profit de **Monsieur Bertrand GEOFFRAY**, à la valeur nominale, soit la somme de 10 €.

L'Assemblée générale prend acte de la signature en séance de l'acte de cession et agréé expressément en qualité de nouvel associé, **Monsieur Bertrand GEOFFRAY**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Madame Martine FLECHARD** de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 Décembre 2014 minuit.

Et décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la Société, en remplacement de **Madame Martine FLECHARD**, démissionnaire, pour une durée illimitée, à compter du 1^{er} janvier 2015, savoir :

Monsieur Bertrand GEOFFRAY

Né le 27 Avril 1973 à BRON

De nationalité Française

Demeurant à BOULOGNE BILLANCOURT – 92100 – 59, rue des Peupliers

Monsieur Bertrand GEOFFRAY, présent à l'Assemblée, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. Il déclare, en outre, qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Monsieur Bertrand GEOFFRAY, en sa qualité de nouvel administrateur, aura tous les pouvoirs énumérés dans les statuts sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

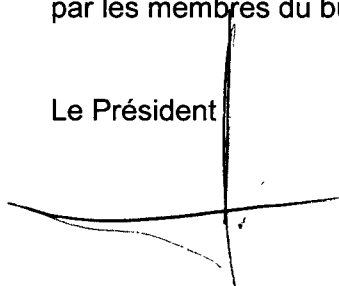
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le secrétaire

